

Port de Cherbourg – Extension du quai des Flamands Nord

Pièce 3.3 : Maîtrise foncière

19 décembre 2025



Informations relatives au document

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Auteur(s) GILLES Coline
Fonction Chargée d'études environnement marin
Volume du document
Version V3
Référence
Numéro CRM
Chrono

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Vérifié par	Fonction	Signature
V1	19/09/2025	Delphine BELTRAMELLI	Directrice de projet	
V2	31/10/2025	Xavier DOLBEAU	Chef de projet	
V3	19/12/2025	Xavier DOLBEAU	Chef de projet	

DESTINATAIRES

Nom	Entité
Bertrand MARSSET	Port de Normandie
Laurent CLERGEAU	Port de Normandie
Marie MAZURIER	Bouygues Travaux Publics

Sommaire

1	ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE.....	4
----------	--	----------

1 ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE



ATTESTATION

Je soussigné Philippe DEISS, Directeur Général du Syndicat Mixte Ouvert Ports de Normandie, propriétaire du port de Cherbourg en vertu de la convention de transfert conclue avec l'Etat le 30 décembre 2006, atteste que le Syndicat Mixte Ouvert Ports de Normandie dispose du droit d'y réaliser les travaux d'extension du quai des Flamands (F10) dans le cadre de l'opération d'adaptation du port de Cherbourg au développement des Energies Marines Renouvelables.

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Contest, le 09 septembre 2025

**Pour le Président du Syndicat Mixte
et par délégation
Le Directeur Général,**

Philippe DEISS